

REGLEMENT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

1. Les inscriptions sont faites pour l'année entière. Les tarifs sont les suivants pour l'année (en euros)

La participation annuelle des familles est calculée sur la base du revenu annuel imposable figurant sur votre avis d'imposition de l'année 2008, pondéré par les charges de famille. Il existe 2 taux de participation :

- le **TARIF 1** pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 16 000 €
- le **TARIF 2** pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 16 000 €

Uniquement pour les familles pouvant bénéficier du tarif 2 : la «Fiche Déclaration Tarif pour l'année scolaire 2010/2011» est à télécharger sur www.carcado-saisseval.com et à retourner complétée. Cette fiche servira de base de facturation par rapport au revenu annuel net avant abattement.

En l'absence de cette fiche, le TARIF 1 sera appliqué.

CLASSES	TARIF 1			TARIF 2		
	Coût de la scolarité annuel	Acompte versé à la pré-inscription	Solde prélevé en 9 mensualités (montant arrondi)	Coût de la scolarité annuel	Acompte versé à la pré-inscription	Solde prélevé en 9 mensualités (montant arrondi)
	Participation des familles			Participation des familles		
4 ^e à Parcours Professionnel	594 €	80 €	57 €	532 €	80 €	50 €
3 ^e à Module de Découverte Professionnelle (6 heures)	595 €	80 €	57 €	532 €	80 €	50 €
CAP Petite Enfance 1 ^{ère} et 2 ^e année	959 €	150 €	90 €	844 €	150 €	77 €
BEP Carrières Sanitaires et Sociales (2 ^{nde} et Terminale professionnelles)	959 €	150 €	90 €	844 €	150 €	77 €
Préparation aux Concours post-BEP	842 €	120 €	80 €	731 €	120 €	68 €
2 ^{nde} Bac Pro Commerce	959 €	150 €	90 €	844 €	150 €	77 €
1 ^{ère} Bac Pro Commerce	965 €	150 €	90 €	849 €	150 €	78 €
Terminale Bac Pro Commerce	963 €	150 €	90 €	849 €	150 €	78 €
1 ^{ère} Bac Pro SPVL	965 €	150 €	90 €	849 €	150 €	78 €
Terminale Bac Pro SPVL	963 €	150 €	90 €	849 €	150 €	78 €
2 ^{ndes} Générales et Technologiques SMS ou IGC	919 €	150 €	85 €	811 €	150 €	88 €
1 ^{ères} Technologiques ST2S et STG	965 €	150 €	90 €	849 €	150 €	78 €
Terminales Technologiques ST2S ou STG	1 001 €	150 €	94 €	887 €	150 €	82 €
BTS 1 ^{ère} et 2 ^e année	1 413 €	230 €	131 €	1 238 €	230 €	112 €
Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) : un seul tarif appliqué.	1 300 €	310 €	110 €			

- **Pour les étudiants**, il y a lieu de prévoir **en outre**, la cotisation pour la Sécurité Sociale Etudiant (à titre indicatif, cotisation 2009/2010 : 198 €), une participation aux frais du séminaire d'intégration (communiquée en Juillet). Pour les BTS CI2, une mission export à Stockholm est organisée fin Novembre (2009/2010 : 500 €).

- Pour les BTS VIA (rentrée Mars), voir tarifs :

- Tous les chèques doivent être établis à l'ordre de «**CARCADO-SAISSEVAL**».

- En cas **de désistement**, l'acompte versé à la pré-inscription reste acquis au Lycée, **sauf dans les cas suivants :**

- le passage dans la classe demandée n'a pas été accordé,
- les élèves sortant de CAP, BEP ou Baccalauréat, lorsque l'examen n'a pas été obtenu,

Le règlement de la participation des familles après déduction de l'acompte se fait en **9 mensualités**.

2. Repas

La demi-pension est **obligatoire** en 4^e à parcours professionnel, 3^e à module de Découverte Professionnelle, CAP Petite Enfance (classes de 1^{ère} et 2^{ème} années), BEP Carrières Sanitaires et Sociales (classes de 2^{nde} et Terminale Professionnelles), Bac Pro Commerce (classes de 2^{nde} et 1^{ère} professionnelles), bac Pro SPVL (classe de 1^{ère} professionnelle), Secondes Générales et Technologiques (option SMS ou IGC), Premières ST2S et STG.

Les autres élèves (Préparation Concours Post-BEP, Terminale Bac Pro Commerce, Terminale Bac Pro SPVL, Terminales technologiques ST2S et STG, BTS) ont le statut d'externe.

Les élèves **externes** déjeunent à l'extérieur du Lycée. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, déjeuner au self du Lycée. Ils achètent alors un ticket repas à l'Accueil aux prix suivants : - achat d'1 ticket : 6,35 € - de 10 tickets: 60,50 € - de 20 tickets : 117,00 €

Les tickets sont vendus la veille de 14 h 15 à 17 h 15 et le jour même jusqu'à 09 h 30. Les élèves sont tenus de faire l'appoint. **Les tickets non utilisés durant l'année scolaire ne seront pas remboursés.**

Les Terminales et les Etudiants peuvent prendre un repas de type restauration rapide à la Cafétéria, les prix y sont affichés, le paiement se fait directement à la caisse.

Les étudiants peuvent se rendre à l'Alliance Française (5 min. à pied du Lycée). Ils achètent un carnet de 10 tickets au prix de 45 € (2009/2010) au bureau de l'Enseignement Supérieur. Les horaires d'accès à l'Alliance Française sont communiqués à la rentrée.



Les tarifs de la demi-pension pour les sections où elle est obligatoire sont les suivants :

CLASSES	Prix unitaire	Total Annuel	Montant prélevé en 9 mensualités (montant arrondi)
4 ^e à Parcours Professionnel	6,05 €	968 €	107 €
3 ^e à Module de Découverte Professionnelle (6 heures)	6,34 €	900 €	100 €
CAP Petite Enfance 1 ^{ère} année	6,34 €	862 €	96 €
CAP Petite Enfance 2 ^{ème} année	6,34 €	729 €	81 €
2 ^{nde} Pro BEP Carrières Sanitaires et Sociales	6,34 €	963 €	107 €
Terminale Pro BEP Carrières Sanitaires et Sociales	6,34 €	754 €	84 €
1 ^{ère} Bac Pro SPVL	6,34 €	887 €	98 €
2 ^{nde} Bac Pro Commerce	6,34 €	868 €	96 €
1 ^{ère} Bac Pro Commerce	6,34 €	792 €	88 €
2 ^{ndes} Générales et Technologiques	6,34 €	950 €	105 €
1 ^{ère} ST2S	6,34 €	957 €	106 €
1 ^{ère} STG	6,34 €	957 €	106 €

Ces tarifs sont forfaitaires. Ont été déduits les repas des périodes de stages, journées pédagogiques, congés scolaires connus à ce jour. Si ces périodes venaient à être changées, les tarifs seraient alors revus et modifiés.

Pour **une absence maladie** supérieure à 10 jours consécutifs, il est demandé aux parents de prendre contact avec la Comptabilité.

En cas de désistement en cours d'année, **Tout trimestre commencé est dû en entier pour la participation des familles.** Pour la demi-pension, la réduction est effectuée au prorata des repas pris.

3. Les frais annuels, inclus dans la participation des familles, comportent :

- une participation familiale complétant les subventions de fonctionnement reçues,
- les cotisations aux Organismes qui coordonnent l'Enseignement Catholique : Direction Diocésaine, UROGEC, UNETP, APEL, SNCEEL, UGSEL,
- le versement à l'URSSAF de la cotisation accident du travail à laquelle tous les élèves de l'Enseignement Technique sont assujettis. Cette assurance ne peut être remplacée par les différentes assurances que les parents peuvent souscrire auprès de leurs organismes professionnels ou mutualistes. **Elle est absolument obligatoire.**
- l'assurance individuelle Accidents (dommages subis par l'élève au Lycée et en dehors du Lycée 365 jours sur 365). Afin de ne pas créer de double emploi, les élèves **ne sont pas couverts en Responsabilité civile** (dommages causés à autrui). Les parents ont donc intérêt à vérifier que leurs contrats personnels comprennent bien cette garantie. C'est un devoir qui s'impose à tout chef de famille. **Une attestation pourra être demandée.**
- la cotisation versée à la Mutuelle Saint-Christophe qui garantit le financement de la poursuite de la Scolarité en demi-pension de tous les élèves du Lycée, jusqu'au Baccalauréat, en cas de décès du Responsable légal de l'élève ou de la modification de la situation familiale et financière.
- les frais de timbres et de correspondance diverses, les frais de reprographie qui représentent une participation aux photocopies distribués aux élèves par les professeurs (cours),
- pour les BTS et Terminales, une participation aux frais de surveillance de devoirs sur table.

4. Cautions

Pour faire face au vandalisme et au vol dans les salles informatiques, une caution de 10,00 € est intégrée dans la facture.

Cette caution est utilisée pour toutes dépenses effectuées par le Lycée CARCADO-SAISSEVAL pour réparer les actes de vandalisme ou remplacer le matériel volé, sauf lorsque l'auteur des faits est identifié (en ce cas, c'est la famille du jeune concerné qui doit rembourser).

Un bilan est établi fin Octobre. S'il reste un solde positif, un courrier est adressé à la famille précisant son montant, ainsi que l'utilisation de ce solde (remboursement ou affectation au fonds de solidarité).

La famille est invitée à choisir entre le remboursement ou l'affectation du solde au fonds de solidarité destiné à aider certaines familles ayant des difficultés financières.

Sans réponse dans un délai de 15 jours à compter de la réception du courrier, le solde créditeur sera affecté aux fonds de solidarité.

5. Modalités de règlement

- ✓ Une seule facture sera envoyée en Septembre comprenant : la scolarité, la demi-pension et la caution.
- ✓ Le règlement de la facture se fait en 9 prélèvements automatiques bancaires ou postaux, le 5 de chaque mois d'Octobre à Juin
- ✓ Les familles sont invitées à fournir lors de l'inscription ou au plus tard à la rentrée de septembre :
 - l'autorisation de prélèvement complétée et signée par le Responsable payeur de l'Elève ou de l'Etudiant
 - un R.I.B. ou R.I.P. (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal).

D'une année sur l'autre, les coordonnées bancaires ou postales sont réutilisées. Merci d'avertir le Service Comptable en cas de changement de compte.

Toute famille peut rencontrer le Chef d'Etablissement ou son Représentant sur rendez-vous en cas de difficultés financières.